



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU JAPON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

« BOURSES FRANCE EXCELLENCE JAPON »

Service Scientifique

Année universitaire 2024-2025

Les bourses du gouvernement français « Bourses France Excellence Japon » pour le Service Scientifique sont ouvertes aux étudiants de nationalité japonaise ou disposant d'un statut de résident permanent au Japon, souhaitant effectuer un séjour d'étude ou de recherche en France, au niveau master ou doctorat, ainsi qu'aux étudiants en licence partant dans le cadre d'un programme de double-diplôme.

Ces bourses sont attribuées à l'issue de l'examen d'un dossier de candidature et d'un entretien avec un jury franco-japonais. Les candidats doivent faire état d'un projet d'étude ou de recherche précis, et de contacts pris avec l'institution d'accueil en France.

[Inscription en ligne pour les Bourses France Excellence Japon](#)

A noter : Les montants indiqués dans la suite de ce document sont ceux qui courent en 2023. Ils sont susceptibles d'être modifiés pour 2024

CONTENU

Niveau Doctoral	1
Niveau Licence et Master	2
Cumul de bourse	3
Conditions d'éligibilité	3
Procédures d'inscription au concours	4
Déroulement du concours	5
Calendrier du concours	6
Contacts	6

NIVEAU DOCTORAL

BOURSE D'ÉTUDES

Le candidat souhaite effectuer une formation doctorale en France. Pour bénéficier d'une bourse d'études doctorales, une inscription dans un établissement français est obligatoire. Deux cas de figures peuvent se présenter :

1. Les étudiants effectuent l'ensemble de la durée de thèse en France, le financement accordé peut être dans ce cas d'une durée minimum de 6 mois à d'une durée maximale de 18 mois. Il correspond à une allocation d'entretien complète du niveau Doctorat (1588€/mois) pour la durée du séjour.

2. Les étudiants effectuent leur séjour en France dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection, le financement est alors possible uniquement pour la durée de séjour mentionnée dans l'accord de thèse, avec une allocation d'entretien complète du niveau Doctorat (1588€/mois). La durée peut être répartie en plusieurs séjours sur 3 ans (ex. 3 fois 6 mois). Dans ce cas, seul le voyage du premier séjour est pris en charge. En tous les cas, le financement ne dépasse pas 18 mois.

Ces bourses d'études doctorales peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié**.

Outre l'allocation d'entretien « Etudes doctorales » bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse ; Dans le cas où la durée serait répartie en plusieurs séjours, seul le voyage du premier séjour est pris en charge ;
- exonération des frais annuels d'inscription dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. **Attention**, il est possible que certains frais de scolarité mis en place par des établissements se trouvent exclus de cette prise en charge. **Il est recommandé aux candidats de se renseigner auprès de l'Ambassade de France (voir section « [Contacts](#) ») avant le dépôt de la candidature ;**
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa et de la procédure « Etude en France ».

BOURSE DE STAGE

Le candidat est inscrit en doctorat dans une université japonaise et souhaite effectuer un stage de 1 à 12 mois en France.

Le financement « bourse de séjour scientifique » est accordé pour un stage doctoral dans un laboratoire ou dans une entreprise en France d'une durée maximale de 12 mois. Il est possible de prévoir le départ à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin d'année civile ; elle correspond à une allocation d'entretien complète du séjour scientifique (1704€/mois) pour la durée du séjour. **Le stagiaire doctoral n'est pas tenu d'être inscrit dans une université française. Dans le cas des séjours supérieurs à 6 mois, une convention entre l'établissement d'accueil et le doctorant est exigée.**

Ces bourses de stages doctoraux peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié. Un cofinancement d'au moins 50% est obligatoire lorsqu'il s'agit d'un séjour en entreprise.**

Outre l'allocation d'entretien « bourse de séjour scientifique » bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse ;
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa.

NIVEAU LICENCE ET MASTER

Le candidat souhaite effectuer, en France, un séjour d'étude de niveau master ou licence.

Le financement « licence et master » couvre tout ou une partie du séjour en France :

- **Bourse d'études licence** : elle n'est ouverte qu'aux étudiants suivant des formations sanctionnées par un double diplôme dûment établi par un accord entre deux établissements d'enseignement supérieur français et japonais. Elle est accordée pour toute la durée de formation diplômante en France, pour 2 ans maximum, à compter du 1^{er} septembre (modulable en fonction de la date de rentrée universitaire). La durée minimale est d'un semestre universitaire. Elle correspond à une allocation d'entretien complète du niveau Licence/Master (860€/mois).

- **Bourse d'études master** : Elle est accordée pour toute la durée de master à compter du 1^{er} septembre (modulable en fonction de la date de rentrée universitaire). La durée minimale est d'un semestre universitaire. Elle correspond à une allocation d'entretien complète du niveau Licence/Master (860€/mois).

Dans les deux cas, **le financement de la bourse prend automatiquement fin en cas de redoublement**, ainsi que dans le cas où l'étudiant décide de suivre un enseignement optionnel (ex. un stage facultatif).

Ces bourses d'études licence/master peuvent être cofinancées par un partenaire institutionnel français ou japonais, public ou privé. Tout dossier faisant l'objet d'un cofinancement **est privilégié**.

Outre l'allocation d'entretien « licence-master » bénéficient de :

- une couverture sociale sur la durée du séjour en France ;
- un voyage aller-retour entre le Japon et la France, en classe économique, pour tous les boursiers à l'exception : de ceux qui résident hors du Japon avant la période couverte par la bourse ;
- exonération des frais annuels d'inscription dans les établissements publics sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. **Attention**, il est possible que certains frais de scolarité mis en place par des établissements se trouvent exclus de cette prise en charge. **Il est recommandé aux candidats de se renseigner auprès de l'Ambassade de France (voir section « [Contacts](#) ») avant le dépôt de la candidature ;**
- un accès prioritaire aux logements étudiants ;
- une dispense de frais de visa et de la procédure « Etude en France ».

A retenir 1 : La possibilité d'obtenir une bourse au niveau licence n'est ouverte qu'aux étudiants **suivant des formations sanctionnées par un double diplôme**, dûment établi par un accord entre les établissements d'enseignement supérieur français et japonais.

A retenir 2 : En cas de redoublement, le financement de la bourse prend automatiquement fin.

A retenir 3 : Tout stage obligatoire doit être clairement indiqué dans la maquette de formation de l'étudiant. La bourse est maintenue sur toute la durée obligatoire minimum du stage, même si celui-ci est indemnisé.

CUMUL DE BOURSES

La bourse peut être maintenue partiellement (bourse de couverture sociale) en cas de cofinancement par une structure japonaise de la mobilité.

Elle est totalement maintenue si la bourse d'études et de recherche accordée dans le pays d'origine est expressément dédiée au soutien de l'étudiant hors sa mobilité en France.

Les demandes en ce sens seront examinées au cas par cas.

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Une fois le boursier arrivé en France, il ne pourra pas changer d'établissement d'accueil sauf cas exceptionnel.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

LIMITE D'AGE

Etre né (e) après le 1er janvier 1994

NATIONALITE

Etre citoyen japonais ou disposer du visa de résident permanent. Les français ayant une double nationalité ne sont pas éligibles à une bourse du gouvernement français.

DIPLOMES EXIGES

Les étudiants doivent être au moins diplômés de Gakushi pour pouvoir s'inscrire à un diplôme de Master en France. Les étudiants doivent être au moins diplômés de Shushi pour s'inscrire à un diplôme de Doctorat en France.

CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Les étudiants envisageant de suivre une formation dispensée en français devront démontrer un niveau permettant de comprendre les cours. Aucun diplôme n'est exigé.
- Pour les étudiants envisageant leur séjour dans un laboratoire de recherche, la maîtrise du français n'est pas requise si le candidat démontre une excellente maîtrise de l'anglais.
- Pour les étudiants envisageant de suivre une formation dispensée en anglais, la maîtrise du français n'est pas exigée, mais le candidat devra démontrer une excellente maîtrise de l'anglais.

Le jury évalue le niveau de l'étudiant en français ou en anglais lors de l'entretien de sélection.

ANCIENS BOURSIERS BGF

Les anciens boursiers BGF sont éligibles à la condition de candidater à un nouveau diplôme.

PROCEDURES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le dépôt de votre dossier se fait en ligne sur la plateforme de candidature des « Bourses France Excellence Japon » avant le 20 novembre 2023.

A. Remplir le dossier de candidature en ligne (attention il existe plusieurs onglets)

B. Joindre en ligne les pièces suivantes au format PDF :

B1. Page de couverture

Télécharger la page de couverture depuis le site d'inscription, remplir les éléments essentiels et la joindre au format PDF dans le dossier.

B2. Curriculum scolaire et universitaire (en français ou en anglais, et en japonais)

Préciser le nom des établissements scolaires et universitaires que le candidat a fréquentés, ainsi que les dates et natures des diplômes obtenus (ou préparés pour 2024). Indiquer les recherches déjà effectuées ou en cours, les postes occupés ainsi que les travaux publiés avec leurs références. Une photo d'identité récente du candidat taille passeport et en couleur sur la 1ère page est requise.

B3. Lettres de recommandation

Le candidat doit joindre une lettre de recommandation accompagnée de sa traduction en français ou en anglais de la part d'un professeur ou d'un chercheur ayant suivi le candidat dans l'année en cours. Ce document doit être rédigé sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, ainsi que le nom et la fonction du signataire.

B4. Lettre d'acceptation

Le candidat doit fournir une lettre d'acceptation conditionnelle de l'université ou de l'établissement supérieur d'accueil et, pour les séjours de recherche, du laboratoire d'accueil. Elle peut être rédigée en français ou en anglais, sur papier officiel à en-tête de l'établissement concerné et faire clairement apparaître la date, ainsi que le nom et la fonction du signataire. Si le candidat n'est pas en mesure d'obtenir cette lettre d'acceptation avant la date limite de l'inscription en ligne, un document expliquant l'absence de lettre d'acceptation en français ou en anglais est requis.

B5. Un projet d'étude ou de recherche

Le candidat doit fournir un projet d'étude ou de recherche de 1 à 2 pages (en français ou anglais). Ce projet doit indiquer, le cas échéant, les sources de cofinancement envisagées (partenaires co-financeur, et montant du cofinancement envisagé par le partenaire, lorsqu'il est connu) et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancement (prévu, demandé, acquis). Lorsqu'il s'agit d'une candidature à une bourse d'études doctorales où la durée est fractionnée en plusieurs séjours, l'échéancier précis des séjours en France pour les recherches doit être inclus.

B6. Relevé des notes obtenues dans l'enseignement supérieur

Le candidat doit fournir les copies des relevés des notes qu'il a obtenues dans son cursus universitaire (en français ou en anglais).

DEROULEMENT DU CONCOURS

Une première sélection est faite sur examen des dossiers.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Qualité du projet de recherche ou d'étude en France.
- Maîtrise du français et/ou de l'anglais.

Les premiers séjours en France sont encouragés : les dossiers des candidats qui n'ont pas encore fait de séjour d'étude en France sont privilégiés.

Les candidats ayant franchi cette étape sont admis à passer un entretien.

A. Déroulement des entretiens

Les entretiens se déroulent à Tokyo en présentiel, sauf les cas particuliers qui sont évalués par le jury.

B. Nature des entretiens

L'entretien a lieu en français ou en anglais, au choix du candidat. Un jury franco-japonais, composé d'experts dans les matières concernées et de représentants de l'ambassade, examine l'expérience du candidat, son projet d'études ou de recherches (thème, problématique, contacts avec un directeur de recherche pressenti, motivation, intégration dans un projet de carrière, etc.) et évalue ses capacités de communication.

Les aspects suivants de la candidature seront évalués par le jury :

- Pertinence du sujet de recherche ou d'étude.
- Niveau académique de candidat.
- Connaissance du sujet.
- Projet professionnel du candidat.
- Présentation orale et écrite du projet de recherche ou d'étude.
- Maîtrise du français et/ou de l'anglais.

Pour l'entretien devant le jury, les candidats sont invités à préparer une présentation qui servira de support visuel lors de leur audition par le jury. Il est recommandé, mais non obligatoire, que le support visuel :

- Soit de type « powerpoint » ou « pdf » (par sécurité, préparer une version pdf).
- Soit constitué d'un maximum de 5 pages.
- Couvre les thèmes suivants : présentation du candidat (1 page), présentation du sujet de recherche ou d'étude (2 ou 3 pages), présentation des motivations du candidat (1 page).

ANNONCE DES RESULTATS

La liste définitive des candidats admis sera publiée au mois de février 2024. Les candidats seront informés personnellement par courrier électronique (avec accusé de lecture). Ils devront alors constituer un dossier de demande de bourse qui sera présenté au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'attribution définitive d'une bourse relève de la seule autorité du MEAE. Jusqu'à la décision finale, aucun candidat reçu au concours ne peut tenir pour acquise l'obtention d'une bourse.

SEJOUR EN FRANCE

Les lauréats sont invités à s'inscrire sur le site gratuit de France alumni et à rejoindre le réseau des anciens étudiants internationaux en France. Ils pourront ainsi bénéficier d'informations et d'offres culturelles.

Informations : www.japon.francealumni.fr

A la fin de la période couverte par la bourse, les boursiers devront rédiger un rapport de fin de séjour d'un maximum de 2 pages (e.g. 1000 mots) en français ou en anglais, rapport qui devra être validé par le responsable de la formation et envoyé au Service pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France à Tokyo.

CALENDRIER DU CONCOURS

20 septembre 2023	Ouverture du concours de la promotion 2024-2025
20 novembre 2023	Date limite d'inscription en ligne
décembre 2023	Examen des dossiers
janvier 2024	Epreuves orales et entretiens
février 2024	Annonce des résultats

N.B. : Ces informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Les dates, heures et lieux précis des épreuves seront communiqués ultérieurement.

CONTACTS

Mme Naoko HIRASAWA

Ambassade de France au Japon, Service pour la Science et la Technologie

Tél. : (03) 5798-6034

Email : bourses-sst.tokyo-amba[at]diplomatie.gouv.fr

(remplacer « [at] » par « @ » lors de la rédaction du courrier électronique)

ACTUALISATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement pourra être mis à jour, notamment pour prendre en compte l'évolution de la réglementation. Les mises à jour seront apportées dès que possible sur la version en ligne.

Dernière date de mise à jour : 01/09/2023